



LYSTER



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le 2 octobre 2017, le Règlement 348 portant le nom de «RÈGLEMENT NUMÉRO 348 DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE HUARD.»

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 348 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 3 octobre 2017.

**Suzy Côté,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**



LYSTER



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le règlement 348 à l'intérieur et l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi qu'à l'extérieur de l'Église de Sainte-Anastasie de Lyster située au 3330 rue Bécancour à Lyster, en date du 3 octobre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'octobre 2017.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière